



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 19 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Sandra VANDENBUSSCHE, Jean-Jacques VITTOT, Gilles DECURE, Robert DEBERNARD, René FASSETNET, Françoise LAZERAT, Oriane PETITOT, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN, Laëtitia CLERC.

Excusés : Katia ODILLE, Marylène DURO, Christophe LEMONIER

Secrétaire de séance : Oriane PETITOT

**I VALIDATION DE L'ETUDE DES TRAVAUX ETAGE MAIRIE :**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre comme architecte M Cyriaque DUPUIS pour effectuer l'étude concernant les travaux à l'étage de la mairie. Le montant de l'étude s'élève à 4800 € HT.

**II CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (AGENCE POSTALE) :**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de valider la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe de 17H / semaine (concernant l'agence postale) à compter du 01 juillet 2017.

**III PROJET PLACE DE LA FONTAINE :**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rechercher un maître d'œuvre afin de réhabiliter la place de la fontaine.

**IV VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS RUE DE LA MAIRIE :**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avant-projet sommaire concernant les travaux d'enfouissement portant sur les réseaux secs rue de la mairie. Les travaux débuteront en 2018.

**V CHOIX DE L'ENTRPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE :**

A l'issue de la consultation des entreprises lancée par la commune concernant l'opération dénommée ci-dessus, la collectivité soumet à l'assemblée la proposition de la commission d'ouverture des offres, réuni le mardi 16 mai 2017, concernant le choix de l'entreprise et le montant de travaux suivants :

Cette consultation rentre dans le cadre d'une procédure adaptée. Trois entreprises ont répondues

Les explications entendues, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise Colas Est pour un montant de **379 802,83 € H.T** auquel s'ajoute l'option n°1 de 9440€ HT, pour un total de 389 242,83 € HT, soit 467 091,40 € TTC.

## **VI QUESTIONS DIVERSES :**

- Le conseil municipal valide la nomination de Laurence DENIZOT au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- La recherche d'entreprises spécialisées va être lancée pour l'implantation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes.
- Une Manifestation ESTIVAL DE SAONE aura lieu à Lantenne-Vertière le 03 Août prochain à partir de 20H.
- Le 09 Juillet 2017 une « course » de voitures, association OLD CAR JURASSIEN sera de passage à Lantenne-Vertière à partir de 9H15.
- Un défibrillateur est installé à la salle des fêtes de Lantenne-Vertière. Une sensibilisation à la manipulation de cet appareil sera proposée aux habitants de la commune.
- Suite à différentes sollicitations de la part de personnes du village, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus prêter le matériel de la commune aux particuliers.

La séance est levée à 23h15.